

## **SOUDAN**

### **Recommandations pour la réunion du Conseil de sécurité des Nations unies à Nairobi les 18 et 19 novembre 2004**

*Index AI : AFR 54/149/2004*

*ÉFAI*

Vendredi 19 novembre 2004

### **DÉCLARATION PUBLIQUE**

Cette année, le Conseil de sécurité a déjà adopté deux résolutions dans lesquelles il menaçait de prendre des mesures au sujet du Soudan. Le conflit armé au Darfour s'étend et le Conseil de sécurité doit au minimum imposer un embargo sur les armes afin de montrer qu'il ne saurait accepter une nouvelle dégradation de la situation.

Comme l'a fait remarquer le secrétaire général des Nations unies dans sa déclaration en date du 18 novembre 2004, « *quand des crimes d'une telle ampleur sont commis et qu'un État souverain semble incapable ou réticent d'assurer la protection de ses propres citoyens, il incombe alors à la communauté internationale, et particulièrement au Conseil de sécurité, d'assumer leur lourde responsabilité.* »

Les recommandations adressées au gouvernement soudanais dans les précédentes résolutions sont restées lettre morte. En dépit des exigences formulées dans la résolution 1556, les milices *Janjawid* n'ont pas été démantelées et les responsables d'homicides contre des civils continuent de jouir d'une impunité totale.

Les membres du Conseil de sécurité savent que la police soudanaise a attaqué, intimidé et même, récemment, tué des personnes déplacées qui se trouvaient dans des camps. Dans la nuit du 9 au 10 novembre 2004, des policiers ont attaqué le camp de personnes déplacées d'al Jeer, près de Nyala ; ils ont utilisé des gaz lacrymogènes, tiré des coups de feu, rasé des abris avec des bulldozers et frappé et arrêté des habitants de ce camp. Ces violences se sont produites devant des représentants des Nations unies, des membres de la Commission du cessez-le-feu de l'Union africaine et des journalistes. Elles sont survenues seulement quelques heures avant la visite du représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, Jan Pronk. Le fait que cette attaque contre des civils ait eu lieu sous les yeux des Nations unies et de

l'Union africaine montre bien que le gouvernement soudanais ne se soucie guère des critiques internationales, et encore moins de ses obligations internationales en matière de droits humains.

Tout en prenant acte des progrès réalisés en faveur de la paix à Abuja et à Naivasha, Amnesty International s'inquiète de ce que, au Soudan comme ailleurs dans le monde, la paix ne soit trop souvent qu'un intermède utilisé pour préparer une nouvelle guerre. Ainsi, dans le nord, l'ouest et le sud du pays, il existe un risque de voir l'ensemble des parties profiter de l'occasion pour se réarmer. Les normes internationales relatives aux droits humains disposent qu'il ne faut pas fournir d'armes aux pays qui sont susceptibles de les utiliser pour commettre des violations des droits humains. Or, les multiples attaques contre des civils et les déplacements forcés qui se produisent de longue date au Soudan n'ont pas empêché de nombreux pays de continuer à alimenter ces atrocités avec des armes. Les groupes armés ont aussi commis des atteintes aux droits humains et continuent de se réarmer. La résolution 1564 décrète un embargo sur les armes uniquement pour les entités non gouvernementales – dont les *Janjawid*, qui sont armés et soutenus par le gouvernement. Il faudrait que, lors de sa réunion de Nairobi, le Conseil de sécurité étende cet embargo à toutes les parties au conflit, y compris au gouvernement, jusqu'à ce que des garanties soient prises pour protéger la population civile. Cet embargo devrait être accompagné d'un mécanisme de surveillance des Nations unies disposant de moyens suffisants, composé, entre autres, d'un groupe d'experts chargés de présenter des rapports réguliers au Conseil de sécurité et d'un comité des sanctions établi par ce même Conseil. Le groupe d'experts devrait mener des enquêtes au niveau international et contrôler régulièrement les principaux ports d'entrée au Soudan pour faire respecter l'embargo.

L'échec des précédents accords destinés à mettre fin au conflit a aussi montré qu'aucune paix durable ne sera possible tant que les droits humains de tous ne seront pas placés au cœur du processus de paix, quel qu'il soit.

Les négociations de paix de Naivasha sont une source d'espoir pour la population soudanaise, mais il ne s'agit pour l'instant que d'une paix entre les dirigeants

gouvernementaux et l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) – la société civile n'a pas été impliquée et plusieurs régions du Soudan ne sont pas concernées. Or, la crise au Darfour a montré les risques d'une telle situation : ceux qui se sont sentis marginalisés et qui n'ont pas pu faire entendre leur voix ont pris les armes. En réaction, le gouvernement soudanais, qui avait été l'un des signataires de l'engagement de mars 2002 interdisant les attaques contre des personnes et des biens civils, a totalement fait abstraction de cet engagement dans cette autre partie du pays.

Tant que la population de toutes les régions du Soudan ne s'appropriera pas la paix, celle-ci restera fragile. Nous nous réjouissons qu'une liste de droits humains figure dans le protocole de Naivasha sur le partage du pouvoir, mais nous appelons le Conseil de sécurité à veiller à ce que ces droits ne soient pas simplement inscrits sur le papier, mais réellement appliqués. Pour que ces accords aient un sens, ils doivent prévoir un calendrier précis et des critères mesurables concernant l'application concrète de ces droits.

Le droit à la vie et à l'intégrité physique, le droit de ne pas être détenu arbitrairement, le droit à la liberté d'expression et d'association et le droit de ne pas être victime de discrimination liée au sexe, à l'appartenance ethnique ou à la religion sont essentiels. Les milliers de victimes du sud du pays, du Darfour et des autres régions du Soudan ne méritent pas moins que le respect de ces droits.

Il faut reconnaître l'importance primordiale des droits humains, et le Conseil de sécurité a l'obligation particulière d'agir pour ceux dont les droits sont bafoués.

C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le Darfour, où il y a urgence pour les personnes déplacées. Si des mesures ne sont pas prises pour assurer leur sécurité, ces personnes vont vivre une nouvelle année dans les camps, dans un climat de peur et de désespoir croissant.

L'adoption d'un embargo sur les armes juridiquement contraignant et applicable à toutes les parties au conflit enverrait un message fort au gouvernement soudanais en lui montrant que le Conseil de sécurité peut agir avec fermeté quand des violations flagrantes des droits humains continuent d'être commises. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**